



## Un aménagement visant la certification ISO 14001

Le parc d'activités Pôle 49, extension du parc d'activités communautaire d'Angers Est (1<sup>ère</sup> zone départementale et 3<sup>ème</sup> au niveau régional), est destiné à accueillir des activités industrielles lourdes, consommatrices d'espace et générant un trafic de poids lourds intense. Situé à un nœud d'infrastructures autoroutières et routières à 2 x 2 voies, embranché fer, il est également une vitrine en entrée de l'agglomération.

Pour inscrire son aménagement dans une démarche de développement durable, le parc d'activités a fait l'objet de la mise en place d'un système de management environnemental, permettant à la SODEMEL de s'engager sur la prise en compte de l'environnement aux niveaux de :

- ✓ La conception du projet, et notamment la maîtrise des eaux pluviales, la fluidité et la sécurisation de la circulation interne dans la zone et la qualité des espaces publics;
- ✓ La réalisation des chantiers d'aménagement, plus particulièrement en matière de contrôle et de qualité des prestations proposées, de limitation des nuisances pour les riverains et de contrôle et d'entretien des aménagements réalisés;
- ✓ L'intégration des implantations par l'accompagnement des acquéreurs dans la conception et la réalisation de leur projet.

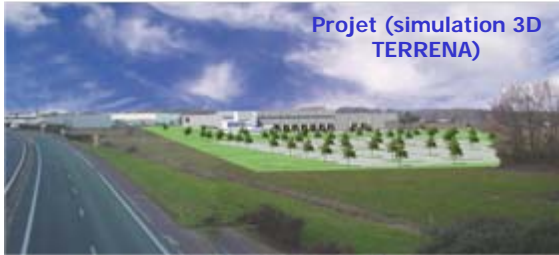
Collectivité locale	ANGERS LOIRE METROPOLE
Aménageur	SODEMEL
Urbaniste	LOGERAIS
Maîtrise d'oeuvre	DDE, TAVERNIER;
Date	En cours
Programme	Activités économiques et industrielles
Surface	109 hectares (78 cessibles)
Montant de l'opération	21,59M euros

Document non contractuel





La régulation des eaux pluviales est basée sur la crue cinquantennale, avec un rejet équivalent à celui d'un bassin agricole, afin de prévenir tous risques de crues. Un regard visitable permet de contrôler dans le temps les rejets de chaque implantation. Noues et bassins tampons sont paysagés pour assurer une intégration harmonieuse, dans une recherche de minimisation d'entretien.



La conception de la voirie s'est axée plus particulièrement sur les questions de gestion ultérieure : usure de chaussée, facilité d'entretien des réseaux, manœuvres et girations des poids lourds sans blocages de circulation, liberté maximale de positionnement des futurs accès sans déplacement d'ouvrages, adaptabilité aux évolutions éventuelles (tourne à gauche, arrêts de bus).

Malgré le soin apporté à la qualité des espaces publics, la prédominance de perception du paysage sera donnée par les implantations industrielles.



MORY GROUPE



PRB

L'objectif est donc d'anticiper les difficultés et d'optimiser l'insertion environnementale des projets dans un dialogue constructif à mesure de leur évolution. L'accent est mis sur l'information technique

et le conseil, avec une intervention de l'urbaniste le plus en amont possible, et des outils mis à disposition de l'acquéreur :

cahier de recommandations architecturales et paysagères, détail des prescriptions techniques, mise en relation des concessionnaires, simulations 3D des projets dans leur environnement.

